

LE COIN DE FANCHETTE

Le coin de Fanchette étant surtout un bureau d'informations, j'insère ici la question que me pose une correspondante qui signe *Hélène de Champlain* :

"On me demande des renseignements que je suis absolument incapable de donner, et, je m'adresse au coin de Fanchette afin d'obtenir les renseignements suivants : Qu'est-ce qu'on appelait, il y a cinquante ans, les petites et les grandes demandes en mariage ? Étaient-elles assujéties à des formules spéciales, ou chacun les formulait-il à sa guise ? En existait-il des copies authentiques dans quelques archives paroissiales ? Peut-on s'en procurer ?—Prière de répondre.

Mère d'Irène.—Merci de votre bonne lettre et de tous vos souhaits pour le journal et la directrice. Oui, la tâche d'enrayer les progrès de l'alcoolisme est dure et difficile, mais la victoire doit être remportée à tout prix. Il le faut pour le salut et l'avenir de notre cher pays. Les femmes qui ont tout à souffrir des maux de l'ivrognerie ou celles qui ont à cœur la dignité et le nom des canadiens devront aider de toutes leurs tentatives à l'extirpation du mal. Qui sait, si le salut ne viendra pas d'elles, car, les hommes qui boivent ne sont pas pressés de travailler contre leurs habitudes, et le petit nombre des sobres, par apathie ou insouciance, ne prendront qu'une part secondaire au grand mouvement anti-alcoolique.

Amica.—Vous me voyez bien perplexe ; j'aimerais à publier votre correspondance, et je ne le puis à cause de toutes les choses flatteuses que vous m'y dites. J'ai essayé de les retrancher, mais ces coupures nuisent au sens de trop de phrases et force m'est de ne rien reproduire.

Craintive Katuvale. — Pourquoi craintive ? Il n'y a pas de quoi je vous assure. J'ai des indulgences et des tendresses sans nombre pour les correspondants du coin de Fanchette.

Et vous avez fort bien fait de m'en-

voyer ce "Premier Essai." Il n'est pas mal du tout, et, je suis persuadée qu'après plusieurs essais encore, vous manièrerez la plume avec habileté. Voyons, maintenant aux petits détails que j'ai remarqués. D'abord, le sujet n'est pas original. Cet enfant qui meurt par une froide nuit de décembre, délaissé des hommes, est un thème qui a trop servi déjà. Et puis, ce "grand Paris," nous en sommes bien loin et nous le connaissons si peu ! Pourquoi ne pas parler de ce grand Canada que nous connaissons mieux. Allons, bon courage ! Essayez votre plume à quelque sujet plus neuf et plus près de nous.

Minette.—Vous avez perdu votre pari, Mme de Staël s'est mariée deux fois ; elle a épousé en secondes nocces un jeune officier genevois du nom de Rocca. Il était de vingt ans plus jeune qu'elle. De cette très heureuse union naquit un fils. Je ne sais ce qu'il est devenu. Le mari de Mme de Staël ne lui survécut que de quelques mois. Voilà ce que devrait faire les maris qui ont aimé leur femme : mourir de chagrin.

Mezzo Soprano.—Les romances de Guy d'Hardelot conviendront alors fort bien au timbre de votre voix.

Anonyme.—Je n'ai aucune objection à vous donner mon sentiment sur ce livre : il est vulgaire et grossier. Les journaux ont gardé le silence à son endroit, et c'est peut-être ce qu'il y aurait de mieux à faire ; pour ma part, n'en ayant point reçu d'exemplaire, je n'avais pas à en faire d'accusé de réception. Ce que je trouve inouï, c'est qu'on en ait parlé dans les églises. On ne s'attendait pas à ce que la réclame vint de ce côté. Puisqu'on ne pouvait en interdire formellement la lecture, pourquoi attirer les curiosités morbides sur sa grossièreté ?

Lucas.—Vous feriez mieux de consulter l'Almanach Hachette, il vous renseignera mieux que moi sur le point en li tge.

Lonlou.—1° Mlle Vianzone quittera le Canada le 10 avril. 2° Ma petite amie, je vous préviens que je remercie bien peu pour les compliments seuls qui me sont adressés. Autrement, cela sonnerait très mal dans ces pages, et il faudrait se répéter très souvent au grand ennui des indifférents. Je n'en accuse pas réception, mais je les garde tous dans mon cœur.

Une correspondante qui ne donne pas même un nom de plume me soumet le cas suivant :

"J'ai une amie, mariée, qui, depuis cinq ans, vient occuper à la campagne la même maison, pendant les chaleurs de l'été. Depuis deux ou trois ans, étant moi-même mariée, je tente sur cette maison, parce qu'elle est située droit en face de mes parents et que, sous bien des rapports, elle me convient. Je dois dire que cet'e amie est une amie de dix ans, qui m'a maintes fois reçue chez elle, avant comme après son mariage. Dans mon désir d'avoir la maison, je suis allée cet hiver voir les propriétaires ; ils me disent que, pour une raison ou pour une autre, ils ne veulent plus louer à mon amie. J'ai lieu de croire que les propriétaires sont prévenus contre mon amie, mais je ne sais pas si mon amie ne pourra t pas dissiper ces préventions et garder sa maison. Dans les circonstances, pourrait-on me taxer d'avoir manqué aux devoirs de l'amitié si, sans prévenir mon amie, je prenais la maison ?" A cela, je réponds :

Votre question laisse percer un doute bien légitime. Vous ne pouvez pas,—cent fois, non,—prendre ainsi la maison de votre amie sans la prévenir. Gardez-vous-en bien ! Le ton de votre lettre donne à penser que vous avez de l'éducation : n'allez pas, par une action inconsiderée, gâter la réputation de personne bien élevée que vous avez pu vous faire dans votre cercle d'intimes. Ce serait inouï ; vous le sentez vous-même. Avertissez votre amie ; et, si elle ne peut s'entendre avec ses propriétaires, prenez la maison. Cela fait, vous en dormirez mieux, croyez-moi.